

Paris, le 3 janvier 2022

n° 6321/SG

à

Mesdames et Messieurs les ministres,  
Mesdames et Messieurs les ministres délégués,  
Mesdames et Messieurs des secrétaires d'État

**Objet : Soutenabilité de la gestion des budgets ministériels en 2022**

L'année 2022 étant marquée par la tenue d'élections générales, il est de la responsabilité collective du Gouvernement de garantir que les moyens prévus dans le budget 2022 soient disponibles et mobilisés de manière soutenable tout au long de l'année. Il vous est demandé de prendre toutes les dispositions nécessaires à cette fin.

Afin d'assurer le respect des enveloppes de crédits prévues dans la loi de finances pour 2022, une fraction des crédits ouverts sera comme chaque année mise en réserve. Celle-ci n'aura vocation à être mobilisée que pour couvrir d'éventuels aléas de gestion, dans une logique d'auto-assurance ministérielle ou de solidarité interministérielle.

Aucun dégel de cette réserve de précaution n'a vocation à être accordé au cours du premier semestre de l'année hors financement d'une dépense nouvelle urgente, précisément identifiée et circonscrite dans son montant.

Vous veillerez par ailleurs à ce que le rythme d'engagement et de consommation de crédits au premier semestre demeure cohérent avec celui constaté les années précédentes, en particulier pour les dépenses discrétionnaires. Tout écart à cette règle de bonne gestion pourra être compensé par une majoration de la mise en réserve sur le périmètre ministériel concerné.

Je compte sur votre engagement pour veiller à la mise en œuvre de ces orientations et assurer une gestion 2022 soutenable. Des points d'étapes seront, en tant que de besoin, organisés entre vos services et ceux du ministère chargé des comptes publics.

  
Jean CASTEX